



Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe de sécurité sur les parcelles 188 189 190 et 191; ainsi qu'une coupe d'ouverture de chemins sylvicoles parcelle 193 de la forêt, situées sur le territoire de Saint Germain-En-Laye

Une coupe en futaie irrégulière



Informations coupe

| | |
|---------------------------|---|
| Parcelles | 188 189 190 191 et 193 |
| Surfaces | 8,8ha + 18ha + 6,5ha+ 12,3ha + 16ha = 61,6 hectares |
| Type de peuplements | Chêne, hêtre et feuillus divers |
| Volume de bois prélevé | Total : 1750 m3 de bois |
| Date de début des travaux | Septembre 2021 |
| Durée du chantier | 6 mois (en fonction des conditions météorologiques) |

Complétée par une coupe de sécurisation



Détails travaux

- >> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin.
- >> **Coupe de sécurisation:** les bûcherons vont procéder à la **coupe des arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins et en lisière de forêt afin de sécuriser l'espace forestier**
- >> **Coupe d'ouverture de chemins sylvicoles :** Sur la **parcelle 193**, les bûcherons vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers à lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.
- >> Ces coupes seront **réalisées en bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 188 189 190 191 et 193 vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**
> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

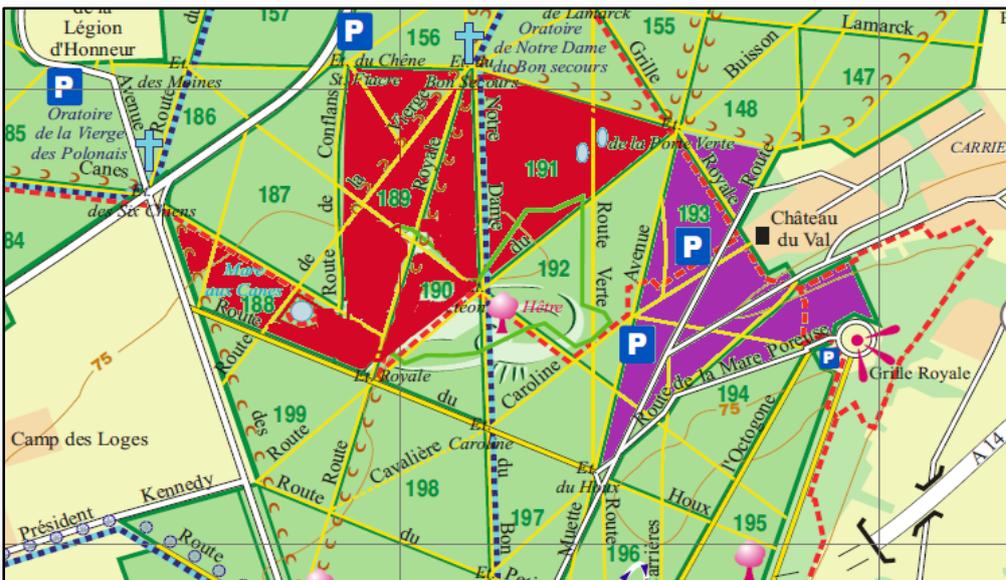
Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Coupe d'ouverture de chemins sylvicoles parcelle 193

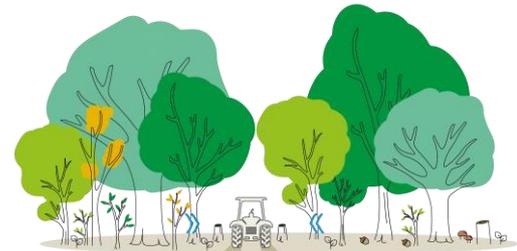
Plan des coupes parcelles 188 189 190 191 et 193



Coupe en futaie irrégulière + sécurisation



Coupe d'ouverture de chemins sylvicoles



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent le bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

ag.versailles@onf.fr